



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024 mises à jour avril 2024
(version avec annexes)

Trophée Multi 2000
6 - 8 septembre 2024
Baie de Quiberon
Yacht Club de Quiberon
Grade 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en **annexe**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en **annexe**.
- 3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisé en **annexe**, numéro de téléphone précisé en **annexe**, adresse mail précisée en **annexe**.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF précisé en **annexe**.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D, sauf délai différent précisé en **annexe** ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses sont précisées en **annexe**.

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.
- 7. PAVILLONS DE CLASSE**
Les pavillons de classe sont décrits **en annexe**.
- 8. ZONES DE COURSE**
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.
- 9. LES PARCOURS**
- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe**.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
- 10. MARQUES**
- 10.1 Les marques sont précisées **en annexe**.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.
- 12. LE DEPART**
- 12.1 La ligne de départ est définie en **annexe**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF précisé en **annexe**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en **annexe**.
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée est définie en **annexe**.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont précisés en **annexe**.

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.

18.2 Courses retirées

Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :

(a) le total des scores de ses courses.

(b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en **annexe**.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites en **annexe**.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en **annexe**.

19.4 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en **annexe**).

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.) ou sera précisée en **annexe**.
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit pendant la période précisée en **annexe**.

28. PRIX

Des prix seront décernés comme précisé en **annexe**.

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

Trophée Multi 2000 6 - 8 septembre 2024 Baie de Quiberon Yacht Club de Quiberon Grade 5B

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau **par VHF**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est le club-house.

Ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://ycquiberon.com>

3.2 Le PC course est situé au YCQ : Téléphone **0648277499** Contact ycquiberon@orange.fr

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF fourni à la confirmation des inscriptions**.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la **terrasse du YCQ**.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Information	1er signal d'avertissement
6 septembre	16h à 18h Confirmation d'inscription	-
7 septembre	Briefing 8h45	10h Emergement par VHF 1 à 3 courses
8 septembre	Briefing 7h45	9h Emergement par VHF 1 à 3 courses

6.2 Le signal d'avertissement de la dernière course du 8 septembre ne peut pas être donné après 15h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est une **flamme violette**.

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le **numéro du parcours** à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Dégagement	Arrivée
Bouée cylindrique jaune	Bouée conique jaune	Bouée tubulaire jaune

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le **mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.**
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le **canal VHF au moins 2 minute après le départ.** L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ **au plus tard 4 minutes après son signal de départ** sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le **mât du comité de course arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **3 minutes/mille après le 6ème** ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au **club-house**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **1 course** doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **4 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **4 à 5 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps.**
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information **si possible au plus tard à 19h le 6 septembre**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie) se fera **par VHF** avant le 1er signal d'avertissement du jour.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course sera fourni **à la confirmation d'inscription.**
- 19.3 Le port d'équipements individuels de flottabilité est obligatoire dès la sortie du port jusqu'au retour au port.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **à partir du 7 septembre à 8h30.**

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le **pavillon YCQ.**

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être déposés dans les containers du port.

25 EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation de la classe.

28. PRIX

Des prix seront décernés lors de la proclamation des résultats.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Maryvonne Dejeammes

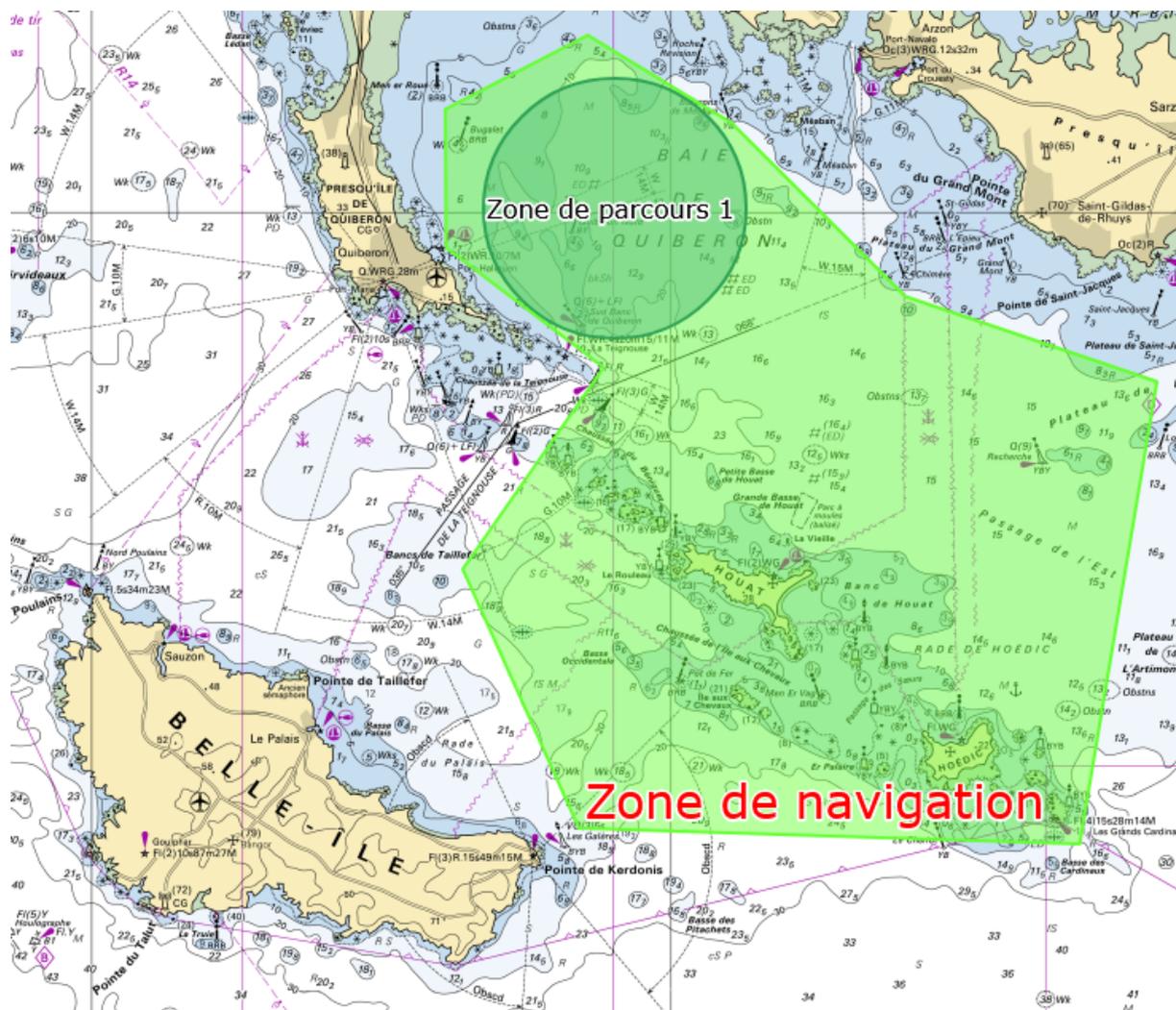
Président-e du jury : [*prénom, nom*]

Commissaire aux résultats : Pascal Le Lann

Horaires de marée - Port-Haliguen

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
20/12 + 3/12 èmes		0,97m	
Ven. 06	07h14	4,99m	83
	13h39	1,12m	
	19h22	4,99m	81
Sam. 07	02h00	1,13m	
	07h39	4,88m	78
	14h08	1,27m	
Dim. 08	19h48	4,84m	75
	02h28	1,34m	
	08h05	4,71m	71
Lun. 09	14h39	1,48m	
	20h15	4,62m	66
	03h00	1,60m	
	08h33	4,50m	61
	15h15	1,73m	
	20h45	4,35m	56

ANNEXE ZONES DE COURSE
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles



Annexe PARCOURS

Parcours N° 1 : 40 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port Haliguen
Bouée de dégagement (si besoin)
Sud banc de Quiberon à laisser à tribord
Béniguet (passe nord ouest de Houat) entre le Grand coin à tribord et Bonen Bras à bâbord
Tourelle Le Rouleau à laisser à bâbord
Bouée Pot de fer à laisser à bâbord **
Ile aux chevaux à laisser à bâbord
Bouée Le chariot (sud Hoedic) à laisser à bâbord
Phare des Grands Gardinaux et ses dangers à laisser à bâbord
Bouée de la Recherche à laisser à bâbord **
Bouée la Chimère à laisser à bâbord
Bouée Bugalet à laisser à bâbord **
Bouée Quiberon Nord à laisser à tribord **
Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

Parcours N° 2 : 30 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port Haliguen
Bouée de dégagement (si besoin)
Bouée Sud banc de Quiberon à laisser à tribord
Rocher La Vieille (Houat) à laisser à bâbord **
Bouée de la Recherche à laisser à bâbord **
Bouée la Chimère à laisser à bâbord
Bouée Bugalet à laisser à bâbord **
Bouée Quiberon Nord à laisser à tribord **
Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

Parcours n°3 : 62,5 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port Haliguen
Bouée de dégagement (si besoin)
Bouée Sud banc de Quiberon à laisser à tribord
Passe de Béniguet entre le Grand coin à tribord et Bonen Bras à bâbord
Bouée les Galères (E de Belle ile) à laisser à bâbord
Bouée Ouest Basse Capella à laisser à bâbord
Bouée Locmariaquer à laisser à bâbord
Rocher La Vieille à laisser à tribord **
Bouée la Chimère à laisser à bâbord **
Bouée Bugalet à laisser à bâbord **
Bouée Quiberon nord à laisser à tribord **
Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

Parcours n°4 : 51 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port Haliguen

Bouée de dégagement (si besoin)

Bouée la Recherche à laisser à bâbord

Bouée Locmariaquer à laisser à bâbord

Bouée Bugalet à laisser à bâbord

Rocher La Vieille à laisser à bâbord

Bouée Méaban à laisser à bâbord

Bouée Bugalet à laisser à bâbord

Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

Parcours n°5 : 38 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port Haliguen

Bouée de dégagement (si besoin)

Bouée Sud banc de Quiberon à laisser à tribord

Bouée Basse Nouvelle à laisser à tribord et Bouée Nord-Est Teignouse à laisser à bâbord

Bouée Goué Vas Est à laisser à tribord et bouée Basse du Milieu à laisser à bâbord

Bouée les Galères à laisser à bâbord

Passage du Béniguet en laissant le Grand Coin à bâbord et Bonen Bras à tribord

Bouée Méaban à laisser à bâbord

Bouée marque spéciale « B » (47°32'39 N, 03°02'33 W) à laisser à bâbord

Bouée Bugalet à laisser à bâbord

Bouée Quiberon Nord à laisser à tribord

Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

Parcours n°6 : environ 10 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port Haliguen

Bouée de dégagement (si besoin)

Bouée Bugalet à laisser à tribord

Bouée Sud banc de Quiberon à laisser à bâbord

Bouée Quiberon nord à laisser à bâbord

Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

Parcours n°7 : 12 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port-Haliguen

Bouée de dégagement (si besoin)

Bouée Bugalet à laisser à tribord

Bouée Les Buissons de Méaban à laisser à tribord (absence de la bouée Petit Buisson)

Bouée Quiberon nord à laisser à tribord

Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

Parcours n°8 : 11 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port-Haliguen
Bouée de dégagement (si besoin)
Port-Haliguen à laisser à bâbord
Sud banc de Quiberon à laisser à bâbord
Quiberon Nord à laisser à bâbord
Port-Haliguen à laisser à bâbord
Quiberon nord à laisser à bâbord
Arrivée à environ 0,2Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

Parcours n°9 : 13 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port Haliguen
Bouée de dégagement (si besoin)
Bouée Sud banc de Quiberon à laisser à bâbord
Marque spéciale C (47°31'59 N, 03°03'29 W) à laisser à bâbord
Bouée Bugalet à laisser à bâbord
Bouée Nord Quiberon à laisser bâbord
Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

Parcours n° 10 : 14 nm

Départ à 0,4 miles dans l'est de l'entrée de Port Haliguen
Bouée de dégagement (si besoin)
Bouée Sud banc de Quiberon à laisser à tribord
Bouée Basse Nouvelle à laisser à tribord et Bouée Nord-Est Teignouse à laisser à bâbord
Bouée Goué Vas Est à laisser à tribord et bouée Basse du Milieu à laisser à bâbord
Bouée Pot de fer à laisser à bâbord
Arrivée à 0,5 nm environ de l'île aux chevaux

Parcours n° 11 : 13 nm

Départ au nord-est de Houat (pavillon L sur le bateau comité)
Bouée de dégagement (si besoin)
Rocher la Vieille à laisser à tribord
Bouée Sud banc de Quiberon à laisser à tribord
Bouée Nord Quiberon à laisser à bâbord
Bouée Bugalet à laisser à bâbord
Arrivée au sud de la bouée Port-Haliguen

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes (** sur la description des parcours) :

Parcours 1 :

Pot de fer
La Recherche
Bugalet
Quiberon Nord

Parcours 2 :

La Vieille
La recherche
Bugalet
Quiberon Nord

Parcours 3 :

La Vieille
La Chimère
Bugalet
Quiberon Nord

Parcours 4 :

Bugalet
La vieille
Méaban

Parcours 5 :

Bugalet
Méaban
marque spéciale « B »
Quiberon Nord